



La culture dans les Bouches-du-Rhône à l'épreuve du Covid-19

Risques et opportunités pour le territoire

Rédacteur et rapporteur : Jean-Sébastien STEIL

Commission Spéciale Culture

Novembre 2020





Le Conseil de Provence s'est saisi à l'été 2020 d'une réflexion sur les effets de la pandémie de Covid-2019 sur l'activité culturelle dans le département. M. le Président Roger Mongereau a confié à deux membres de la Commission Spéciale Culture du Conseil de Provence, Gérard-Michaël Bohbot¹ et moi-même, le soin de formuler de premiers éléments d'analyse. L'un et l'autre avons produit deux contributions très complémentaires, présentées et approuvées lors d'une réunion de bureau le 17 septembre 2020 : le magnifique *Plaidoyer 3C Cri Culturel du Coeur*, de Gérard-Michaël Bohbot, et l'analyse matérialisée par l'élaboration du présent rapport2².

Cette analyse s'appuie sur mon expérience professionnelle et mon observation du milieu culturel depuis plus de 20 ans et sur de nombreux échanges depuis le début de la crise sanitaire avec des artistes, des porteurs de projets, des partenaires institutionnels. Un diagnostic complet de la situation nécessiterait des indicateurs précis sur la situation à l'échelon départemental et une enquête approfondie qui pourrait être envisagée dans le cadre d'une saisine de la Commission Spéciale Culture et/ou relever des prérogatives d'un Observatoire culturel territorial.

L'ambition de ce document était à ce stade de mettre à jour les menaces que la crise sanitaire fait peser sur la filière culturelle dans son ensemble, afin de dégager de premières pistes de réflexion pour éclairer la décision publique. Selon des approches différentes, le regard sur la situation de Gérard-Michaël Bohbot et le mien aboutissent au même constat : si cette crise provoque un ébranlement profond de la filière culturelle, elle met en évidence les ressources formidables dont le département recèle, qui sont des points d'appui essentiels pour sortir de cette crise et reconstruire nos économies et notre art de vivre.

Jean-Sébastien Steil Membre de la Commissions Spéciale Culture

² Rapport réalisé avec l'aide de Théo Millet-Ursin et de Samantha Giordano de la FAI-AR.



¹ Gérard-Michaël Bohbot, Vice-président de la Commission Jeunesse, Education, Vie Citoyenne, Membre de la Commission Spéciale Culture, chef d'entreprise GMBproductions / Jean-Sébastien Steil, Membre de la Commission Spéciale Culture du Conseil de Provence, Directeur de la FAI-AR, formation supérieure d'art en espace public, et Président de la Cité des arts de la rue (Marseille).



LE MOT DU RAPPORTEUR	3
SOMMAIRE	5
Introduction	7
ETAT DES LIEUX : UN SECTEUR-CLE POUR LE TERRITOIRE	
Le poids économique de la culture Eléments de référence macro-économiques	
L'importance du secteur associatif pour le territoire	9
Bénéfices indirects : économie, territoire et société Des pertes de bénéfices indirects pour le territoire	
La fabrique du commun	11
ENJEUX : ENTRE MENACE D'EFFONDREMENT ET OPPORTUNITE POUR LE TERRITOIRE L'impact du Covid-19 : risque d'effondrement systémique L'impact du Covid-19 sur la filière	12
L'impact sur les associations	13
Un risque d'effondrement systémique	15
La culture, outil de reconstruction post-Covid	19
LEVIERS D'ACTION A L'ECHELLE DEPARTEMENTALE	
 Le département à la croisée des enjeux territoriaux et de société Une stratégie écosystémique, territoriale et durable pour la culture 	
Axes de travail et préconisations	
Favoriser une politique de l'offre sur les territoires	22
Soutenir la structuration et l'innovation artistique et culturelle	22
Favoriser une gouvernance de coopération	22
BIBLIOGRAPHIE	23



Sans céder au catastrophisme, il n'est pas inutile de témoigner en premier lieu du sentiment d'inquiétude qui – comme tant d'autres secteurs touchés par la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 (commerce, tourisme, restauration...) – domine chez les professionnels de l'art et de la culture. L'actualité est sombre et les perspectives pour le moins incertaines : mise à l'arrêt de l'activité dans la plupart des secteurs culturels, grandes difficultés économiques, crainte de cessations d'activité, doutes sur la sortie de crise à courte échéance et sur les conditions de reprise, inquiétudes sur le comportement futur des publics...

Les mesures d'urgence mises en place par le gouvernement et les collectivités publiques (fonds d'urgence, plan de relance, année blanche pour l'intermittence, chômage partiel, exonérations de charges, fonds de solidarité, prêts garantis par l'État) ont contribué à amortir en partie les effets de la pandémie. Le département des Bouches-du-Rhône a pour sa part assoupli ses critères d'emploi des subventions accordées aux associations (3 700 associations concernées) : octroi de délais supplémentaires pour réaliser les projets, possibilité de déployer les subventions non utilisées sur un nouveau projet ou de transformer une aide au projet en subvention de fonctionnement.

Ces mesures jouent leur rôle mais ne suffiront pas pour éviter la fragilisation de la filière culturelle dans son métabolisme profond, entraînant des conséquences durables sur l'activité artistique et culturelle du territoire départemental. Il est dès lors important d'inscrire les politiques publiques de la culture dans une perspective de restructuration et de consolidation sur le moyen et le long terme³.

Ce document n'a pas vocation à établir un diagnostic exhaustif de l'impact de la pandémie sur le secteur culturel dans le département des Bouches-du-Rhône: un tel objectif nécessiterait en effet une étude complète, basée sur des entretiens auprès d'acteurs et d'organisations dans toutes les branches culturelles ainsi qu'une analyse quantitative systématique (viabilité économique des entreprises, effets sur les finances et l'emploi, impact sur la production et l'offre de biens et de services culturels, perturbation des marchés de diffusion et de distribution, évolution territoriale de l'offre, impact sur les publics...). Cette tâche pourrait néanmoins être envisagée dans le cadre d'une saisine à plus long terme de la Commission Spéciale Culture et/ou relever des prérogatives d'un Observatoire culturel territorial.

Par ailleurs, l'épidémie est toujours en cours, son issue demeure incertaine et l'ampleur de ses effets est à ce stade difficilement mesurable. L'idée n'est pas donc de tirer de conclusion définitive ni de proposer de solutions péremptoires. La gravité de la situation recommande de cerner le problème dans sa complexité, aux échelles et selon les temporalités qui le caractérisent. Cette complexité invalide toute mesure partielle et recommande de prendre le problème dans sa globalité, de suivre les évolutions dans la durée, d'adopter des mesures calibrées dont il faudra vérifier l'efficacité en cohérence avec l'action des autres partenaires publics.

Cette contribution du Conseil de Provence adopte un prisme large qui questionne la culture en tant que fait de société : l'enjeu de cette pandémie dépasse le seul secteur culturel et concerne la société toute entière. Il mobilise toutes les collectivités selon leurs attributions et chacune d'elles peut agir à son échelle. L'objectif de la présente note est de contribuer à éclairer l'action spécifique que le département des Bouches-du-Rhône peut déployer en cohérence avec l'État et les autres collectivités locales pour atténuer les effets de cette crise à multiples retentissements sur le secteur culturel, sur la société et sur le territoire.

³ Les lourdes pertes financières des sociétés civiles (SACD, ADAMI et SPEDIDAM) par la perte de perception des droits d'auteur et des droits voisins auront un impact sur leurs capacités de redistribution et sur l'économie de la filière. Tout un équilibre est rompu.





Le poids économique de la culture

Les secteurs culturels⁴ constituent un ensemble économique de poids et un pourvoyeur d'emplois important sur les territoires. Le secteur associatif y occupe une place d'importance, assurant le maillage territorial de la vie artistique et culturelle au quotidien.

Eléments de référence macro-économiques

Pour l'année 2018, le ministère de la Culture évalue « le poids économique direct de la culture, c'est-à-dire la valeur ajoutée de l'ensemble des branches culturelles, (à) 47 milliards d'euros »⁵ Ce montant correspond à une part de la culture dans l'ensemble de l'économie de 2,3 %. Il correspond, pour les branches culturelles, à une production totale de 96 milliards d'euros en 2018, répartie entre la production marchande (79,6 milliards d'euros) et la production non marchande (16,4 milliards d'euros).

La production marchande est exclusivement produite par les entreprises, tandis que la production non marchande provient des administrations, des établissements publics ou des associations. En 2018, environ 17 % de la production culturelle est non marchande, soit plus que la moyenne de l'ensemble de l'économie (11 %), mais nettement moins que d'autres branches économiques relevant du service public : action sociale et santé (45 %), enseignement (82 %). L'activité culturelle non marchande se concentre dans trois domaines : le patrimoine (88 % de production non marchande), l'enseignement artistique et culturel (86 %) et le spectacle vivant (61 %).

L'ensemble des secteurs culturels représente environ 80 000 entreprises au niveau national, pour la plupart des TPE et des PME. Ces entreprises emploient 670 000 personnes à l'échelle nationale, soit 2,5 % de la population active, principalement dans le livre et la presse (19 %), les arts visuels (16 %) et l'audiovisuel (15 %). Un tiers des actifs travaillant dans les secteurs culturels sont indépendants, contre seulement 12 % dans la population active.

La région Sud-Provence-Alpes-Côtes d'Azur dénombrait 44 100 emplois culturels en 2013, correspondant à la plus forte densité d'emplois culturels en France (89 pour 10 000 habitants). La création artistique, qui englobe les arts visuels et le spectacle vivant, représente 37 % de ces emplois⁶.

L'importance du secteur associatif pour le territoire

La place des associations dans les secteurs culturels est considérable. Au niveau national sont dénombrés :

- 263 000 associations déclarant une activité culturelle en 2013 (1 association sur 5),
- 43 000 associations culturelles employeuses (1/2 des entreprises culturelles),
- 200 000 salariés dans les associations culturelles.

⁶ INSEE, Emplois culturels: la palme pour Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2017. https://www.insee.fr/fr/statistiques/2889956



⁴ Le ministère de la Culture identifie dans son domaine d'intervention 11 secteurs différents : livre, presse, musique enregistrée, publicité (agences), audiovisuel-cinéma, jeux vidéo, spectacle vivant, arts visuels, enseignement culturel patrimoine, architecture. Ces secteurs correspondent à 36 segments professionnels différents correspondant à des métiers et à des logiques économiques spécifiques.

⁵ Laure Turner, « Le poids économique direct de la culture en 2018 », *Culture Chiffres*, 2020-2, DEPS, Ministère de la culture, 20 p. URL : https://www.culture.gouv.fr/Media/Medias-creation-rapide/CC-2020-2 PIB-Culture-2018.pdf

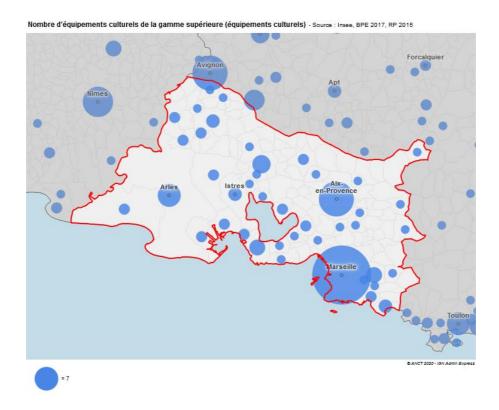
Les associations culturelles sont pour moitié des organismes employeurs et pour moitié des associations de bénévoles dont certaines emploient plus ou moins régulièrement des artistes pour l'animation d'activités (chorales, groupes de danse, ateliers, fêtes communales...).

Les 43 000 associations culturelles employeuses génèrent 3,1 milliards d'euros de recettes d'activité annuelles sur un budget cumulé de 7,5 milliards d'euros. Le budget moyen des associations employeuses se compose à 41 % de recettes d'activité (vente de spectacles, billetterie, ateliers, cours, visites guidées, commandes...) et à 45 % de subventions publiques (le reste correspond aux cotisations, dons ou recettes de mécénat)⁷.

Les subventions publiques qui leur sont versées représentent un montant cumulé de 3,4 milliards d'euros, dont 69 % (2,2 milliards d'euros) proviennent des collectivités territoriales. Parmi l'ensemble des associations culturelles employeuses, 17 % (environ 7 000) ne bénéficient d'aucune subvention publique et 50 % ont moins de 23 500 euros de subventions annuelles (17 000 employeurs).8

46 % des associations culturelles employeuses sont dédiées au spectacle vivant, 33 % à l'animation et à l'éducation artistique et culturelle, 11 % aux arts visuels et à l'écriture et 9 % au patrimoine. Elles pèsent sur l'économie de la filière par l'emploi d'artistes et d'indépendants (près de 350 000 personnes), par l'achat de spectacles (présence forte des associations sur les festival-vitrines), par le recours à l'activité de prestataires (location de matériel, prestations de régie technique) ou par le recours aux activités d'animation et d'enseignement artistique, complément de revenus pour beaucoup d'artistes.

Le département des Bouches-du-Rhône recense quant à lui environ 12 000 associations culturelles dont 5 140 associations emploient des salariés⁹. Entre 2018 et 2019, 2 465 nouvelles associations étaient créées dans le département, dont 28 % liées au secteur de la culture. Cette vie associative est un pilier de l'économie de la filière et un élément indispensable à la vie quotidienne des territoires et à la vie collective. Elle rééquilibre la concentration des équipements culturels dans les agglomérations et constitue un facteur de déconcentration et d'irrigation des territoires.



⁷ Jean-Philippe Rathle, Les associations culturelles : états des lieux et typologie. Culture/Chiffres. Ministère de la Culture DEPS, 2019

⁹ https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/essentiel_vie_asso_13.pdf



⁸ Opale/CRDLA Culture, *Impact de la crise sanitaire du Covid-19 sur les associations culturelles employeuses*, Mai 2020, 10 p.

Bénéfices indirects : économie, territoire et société

Des pertes de bénéfices indirects pour le territoire

L'analyse des effets de la pandémie attire l'attention sur l'impact de la culture sur l'économie, sur la vitalité des territoires et sur les relations sociales. Difficiles à évaluer, les conséquences de cette crise sont pourtant à considérer à l'échelle de la collectivité. La fragilisation de la filière culturelle pèse en termes de pertes de bénéfices sur les territoires (retombées indirectes, attractivité, vitalité) et sur la société (qualité de vie, relations, plaisir, sens).

La crise pandémique pèse *a contrario* sur la fréquentation touristique dans les villes festivalières. L'annulation des Rencontres d'Arles en 2020 a entraîné 31 millions d'euros de pertes pour l'économie locale (hôtels, restaurants, commerces). Les Rencontres justifient pour 93 % des visiteurs le déplacement à Arles. Les Rencontres ont attiré 145 000 visiteurs en 2019 (contre seulement 72 000 en 2009). Une étude de l'impact des annulations d'événements artistiques et culturels à l'échelle du département permettrait de prendre la mesure des pertes économiques occasionnées pour les localités.

La fabrique du commun

Analyser les effets de cette crise, c'est aussi prendre en compte les dommages qu'elle provoque sur la qualité de vie, la qualité des relations et des interactions sociales.

L'art et la culture nourrissent la vie collective et les échanges entre les personnes. Ils cimentent la société et nous constituent comme communauté. L'art et la culture sont au cœur de ce qui relie les gens entre eux et ce qui les relie à leur territoire de vie, au-delà des fonctions utilitaristes de la vie quotidienne. Les plaisirs du partage, de la rencontre, de la surprise passent en partie par les activités et par l'offre culturelle et revêtent des formes variées allant de l'exceptionnalité d'un concert dans une grande salle à la régularité d'une activité de loisir (chorale, sortie au cinéma).

Fruits de l'histoire et en perpétuel mouvement, l'art et la culture relient au passé (histoire, patrimoine), fondent nos attachements territoriaux (culture locale, langue, traditions), ouvrent à l'universel (rencontre de l'altérité, interactions) et nourrissent notre capacité à nous projeter dans un avenir (désir, imaginaire).

L'art et la culture permettent en outre d'apaiser les blessures collectives et les tensions qui traversent la société. La culture peut contribuer aux réparations des dommages que cette crise aura provoqués sur la vie personnelle et collective.

¹⁰ Christine Coste, *L'annulation des rencontres fait perdre 35 millions d'euros à Arles*, Actualités, Le Journal des Arts, n°548. du 19 juin au 2 juillet 2020, p. 7

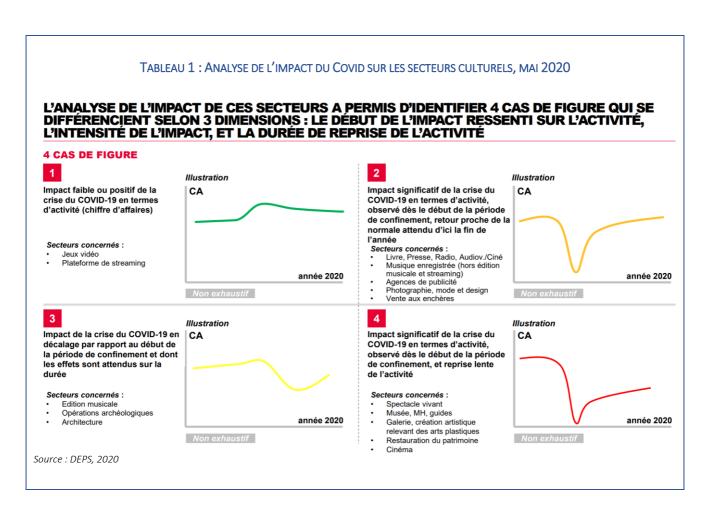


L'impact du Covid-19 : risque d'effondrement systémique

L'impact du Covid-19 sur la filière

La mesure de l'impact de la crise du Covid-19 sur la culture se heurte à plusieurs biais, au premier rang desquels l'actualité d'une crise qui n'a pas encore produit tous ses effets, l'évaluation floue des scénarios à venir (probabilité de futures phases de confinement, reprise plus ou moins rapide) et le manque d'indicateurs pour une analyse fine.

Le ministère de la Culture a publié le 28 mai 2020 une première étude d'impact¹¹ du Covid-19 sur ses principaux secteurs d'intervention. Le scénario retenu pour cette évaluation est cependant caduc puisqu'il tablait sur une seule période de confinement en 2020 et une reprise lente dès l'automne, alors qu'un deuxième confinement a été instauré en octobre 2020, hypothéquant toute reprise dans l'année. Les projections de cette étude seront donc probablement plus graves que prévu. Il est intéressant néanmoins d'évoquer les tendances qui se dessinent, correspondant à 4 cas de figures :



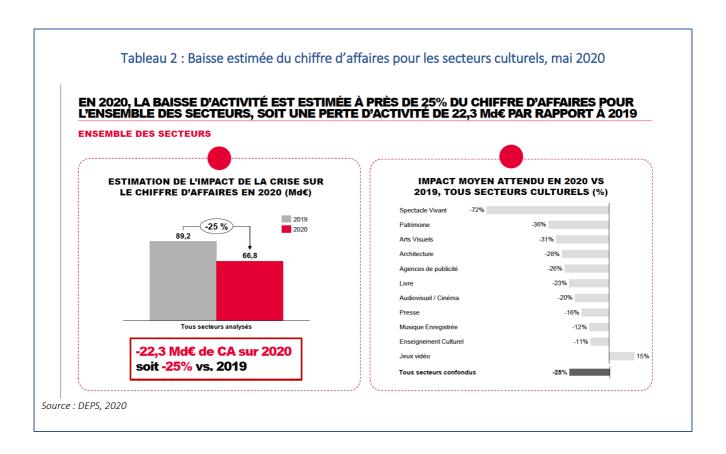
¹¹ DEPS, ministère de la Culture, *Analyse de l'impact de la crise du Covid-19 sur les secteurs culturels. Synthèse*, 55 p., 28 mai 2020. URL : https://www.culture.gouv.fr/content/download/272306/3168603



Ainsi:

- les secteurs qui bénéficient de la crise ou pour lesquels l'impact est faible : jeux vidéo et plateformes de streaming ;
- les secteurs sur lesquels la crise a eu un impact direct mais pour lesquels la reprise de l'activité peutêtre assez rapide : livre, presse, radio, musique en streaming, photographie, mode et design ;
- les secteurs qui font face à un impact plus tardif de la crise : architecture, édition musicale, opérations archéologiques ;
- les secteurs qui ont connu un impact direct et dont la reprise sera probablement lente : spectacle vivant, musée, arts plastiques, restauration du patrimoine et cinéma.

En termes de chiffre d'affaires, l'étude du ministère de la Culture table sur une baisse moyenne de 25 % en 2020 par rapport à l'année 2019 :



Les secteurs les plus impactés sont le spectacle vivant avec 72 % de baisse prévue du chiffre d'affaire, le domaine du patrimoine (- 36 % du CA), les arts visuels (- 31 %) et l'architecture avec (- 28 %).

L'impact sur les associations

Compte tenu de la mosaïque du secteur associatif culturel (associations employeuses/bénévoles, part de subventions, nature de l'activité...), l'impact de la crise du Covid-19 est difficile à évaluer. Il est pourtant nécessaire de lui porter une attention particulière car c'est un secteur très fragilisé qui échappe en partie aux mesures d'impact. L'étude du ministère de la Culture occulte par exemple l'activité culturelle qui échappe à ses indicateurs, en particulier celle des associations culturelles non financées par l'État ou des associations autres que culturelles qui recourent ponctuellement à des prestations artistiques.

Une enquête réalisée au début de l'été auprès de 12 248 associations tous secteurs confondus par un réseau de fédérations révèle que 86 % des associations ont été contraintes d'annuler les évènements programmés, dont plus de 90 % dans les loisirs, la vie sociale, la culture et le sport. En moyenne 68 % des associations étaient quasiment à l'arrêt au moment de l'enquête.

Les perspectives financières sont mauvaises puisque 56 % d'entre elles témoignent d'un impact négatif sur les finances, l'impact le plus lourd étant relevé parmi les grandes associations aux budgets supérieurs à 200 000 euros. Par surcroît, la capacité d'absorption est réduite pour 24 % d'entre elles qui déclarent disposer de moins de 3 mois de réserves de trésorerie. Au regard des informations disponibles, un dépôt de bilan n'est pas à écarter pour 2 % des associations interrogées, ce qui en projection représenterait environ 30 000 associations au plan national.

La crainte d'un dépôt de bilan d'ici la fin de l'année est plus élevée encore pour les associations employeuses (2,5%), dont 42 % déclarent une perte de revenus d'activités significative et 24 % une perte totale des revenus d'activités. Or, 31 % des associations employeuses ont moins de 3 mois de trésorerie devant elles.

Une autre enquête nationale réalisée par Opale entre avril et mai 2020 se concentre sur les associations culturelles employeuses¹³. Cette étude révèle que leur budget annuel moyen s'établit à 191 468 €, composé à 41 % de recettes d'activité (vente de spectacles, billetterie, ateliers, cours, visites guidées, commandes...) et à 45 % de subventions publiques. Par ailleurs, 69 % des subventions versées aux associations culturelles employeuses (2,2 milliards d'euros) proviennent des collectivités territoriales (communes, intercommunalités, départements et régions), 22 % du ministère de la culture (710 millions d'euros), 3 % d'autres services de l'État (106 millions d'euros) et 6 % d'autres sources de financements publics (190 millions d'euros).

Face aux pertes de recettes d'activité, les subventions publiques jouent un rôle d'amortisseur. Cependant, « le poids du financement des collectivités territoriales (69 % des subventions allouées) fait peser de lourdes incertitudes sur une égalité de traitement des problématiques des associations culturelles sur tous les territoires » :

Tableau 3 : Répartition des associations culturelles employeuses subventionnées selon le montant et l'origine de leurs subventions

	Montant de subventions alloué					
Origine	0 € (sans subv.)	De 1 à moins de 1 000 €	De 1 000 à moins de 5 000 €	De 5 000 à moins de 10 000 €	De 10 000 à moins de 50 000 €	50 000 € ou plus
Commune	44,5%	5,3%	19,7%	7,7%	15,3%	7,5%
Intercommunalité	73,4%	1,6%	9,6%	4,4%	8,1%	3,0%
Département	47,8%	2,6%	18,7%	7,2%	18,8%	5,0%
Région	55,8%	0,5%	6,8%	7,5%	19,9%	9,6%
Ministère de la culture / DRAC	63,4%	0,0%	4,9%	4,8%	15,1%	11,7%
Autres ministères	81,6%	0,8%	6,7%	4,0%	6,1%	0,8%
Europe	97,0%	0,0%	0,7%	0,2%	1,6%	0,5%
Autres financements publics	77,0%	1,3%	6,6%	3,4%	9,8%	2,0%

Source : enquête Opale 2020

¹³ Opale/CRDLA Culture, *Impact de la crise sanitaire du Covid-19 sur les associations culturelles employeuses*, mai 2020, 10 p. https://www.opale.asso.fr/IMG/pdf/2020 impact covid culture opale crdlaculture-2.pdf



¹² Le Mouvement associatif et al., #Covid-19 : où en sont les associations après le confinement ?, Enquête réalisée du 18 mai au 15 juin 2020 https://lemouvementassociatif.org/wp-content/uploads/2020/06/COVID19 assos enquete 2 synthese.pdf

Les associations culturelles employeuses les plus vulnérables à court terme sont les structures les moins subventionnées et dont la dépendance aux recettes liées à l'activité est la plus forte. Parmi les impacts de cette crise, le risque de faillites et de disparition des petites associations qui constituent le maillage de la vie artistique et culturelle sur l'ensemble des territoires est très élevé : compagnies locales, écoles de musique et de danse, salles de concert, producteurs indépendants, maisons d'édition...

<u>La préservation de cet écosystème est une condition du maintien de l'offre de biens et de services artistiques et culturels sur le territoire</u>. C'est auprès de ces structures qui assurent la continuité territoriale de l'offre culturelle que le département devrait porter son attention et son effort.

Un risque d'effondrement systémique

Cette crise conjoncturelle affecte l'ensemble de la filière, des plus importantes institutions aux plus petites associations. La gravité de la crise dans la durée dépendra des conditions de reprise de l'activité et des mesures de soutien permettant d'éviter que des pans entiers de la vie culturelle ne tombent. Face au risque de faillites en masse, la réponse des politiques publiques doit viser à prévenir la fracturation de strates de la filière pour éviter que cette crise systémique conjoncturelle ne prenne une dimension structurelle. Ce risque, pourtant élevé, abolirait toute possibilité de retour à un *statu quo ante*. Les ingrédients sont pourtant réunis :

- marché de diffusion et de distribution à l'arrêt : annulation des tournées, des festivals, fermeture des lieux (théâtres, cinémas, librairies...) ;
- des perspectives de reprise incertaines ;
- l'innovation à l'arrêt par blocage du cycle production/diffusion ;
- dynamique entrepreneuriale freinée : faillites d'entreprises et ralentissement de la création d'entreprises ;
- dynamique d'échanges verticaux interrompue au sein de la filière (des pratiques amateurs à l'excellence artistique) par l'arrêt de l'activité des différentes strates ;
- impact durable sur l'économie des entreprises culturelles.

Bien que schématique, l'image de l'iceberg (figure 1 et suivantes ci-après) est parlante. Elle permet de rendre compte du fonctionnement de la filière culturelle dans son ensemble et de l'importance des strates et des échanges verticaux qui la constituent.

Les termes d'art et de culture font écho de prime abord :

- aux institutions culturelles prestigieuses (la Criée, le Grand théâtre de Provence);
- aux grands événements (Rencontres de la photographie d'Arles, Festival d'art lyrique d'Aix);
- aux meilleurs artistes vivants ou morts (Angelin Preljocaj, Paul Cézanne);
- aux grandes œuvres de l'esprit (les 5 prix Goncourt d'Actes sud) ;
- aux succès audiovisuels (Marius et Jeannette, série TV Marseille);
- aux grands noms de la scène Pop et Rap (Soprano, IAM);
- aux édifices patrimoniaux ;
- etc.

Ces références font les titres des pages culture de la presse et sont la part la plus visible de la production artistique contemporaine ou patrimoniale.

Figure 1 : Stratification de la filière culturelle STRUCTURES ARTISTIQUES **EQUIPEMENTS CULTURELS** Compagnies conventionnées MCC Equipements labellisés MCC + co-financements collectivités (CDN, CCN, SN, CNAREP, Pôle cirque, + aides au projet grands festivals...) + co-financement collectivités locales Seuil de labellisation Equipements culturels financés par Compagnies non conventionnées MCC collectivités locales : Villes, Départements, (compagnies jeunes, locales) + financement collectivités locales Associations socio-culturelles : budgets + aides au projet culture et autres Seuil de professionnalisation Pratiques amateurs, éducation artistique **Associations culturelles non** et culturelle, enseignement artistique professionnelles (bénévolat)

Appliquée au spectacle vivant, (figure 1) la partie émergée de l'iceberg correspond aux grandes institutions labellisées et à la production artistique d'excellence.

Cette portion de l'activité artistique aspire une grande part des subventions publiques, représente la majeure partie de l'emploi salarié et est fortement concentrée dans les Métropoles (figure 2 ci-après). Elle constitue le principal destinataire des fonds du plan de relance de l'État qui protège ses fleurons.

Ces moyens exceptionnels concernent ainsi prioritairement et par ordre descendant les strates supérieures de l'édifice artistique et culturel : lieux labellisés, compagnies conventionnées, artistes professionnels...

Ils seront donc inégalement répartis sur les territoires, Paris concentrant les institutions culturelles les plus prestigieuses de France (l'Opéra de Paris a ainsi bénéficié d'une aide de 81 millions d'euros en octobre 2020)¹⁴.

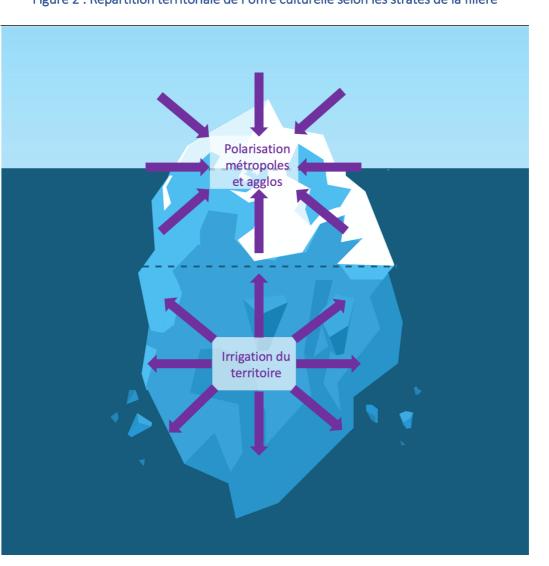


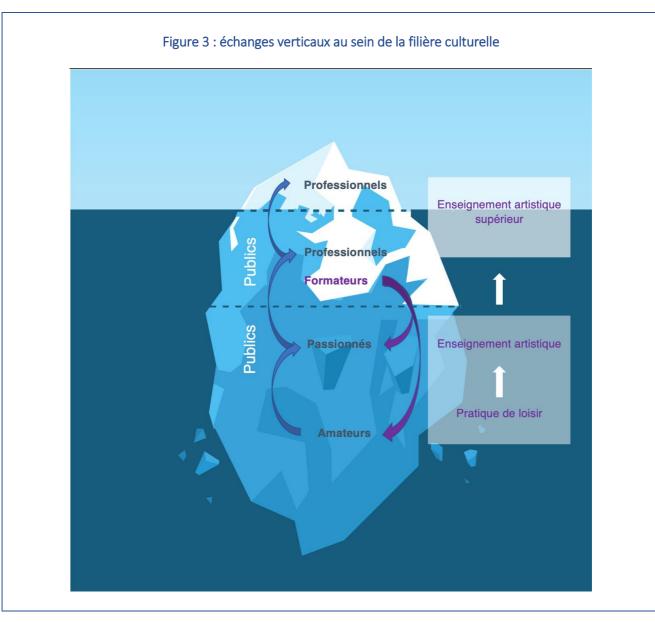
Figure 2 : Répartition territoriale de l'offre culturelle selon les strates de la filière

Les moyens alloués au réseau labellisé bénéficieront peu aux structures situées sous le seuil de labellisation. Les strates inférieures constituent pourtant le terreau de l'excellence artistique future, qui contribue à l'irrigation culturelle du territoire. Le parcours d'un artiste professionnel commence toujours par l'éducation à l'art, la pratique de loisir, puis l'enseignement artistique, la formation supérieure avant la professionnalisation. Il en va de même pour la vie des compagnies : les jeunes compagnies accèdent progressivement à la reconnaissance et à des financements locaux, avant pour certaines d'entre elles d'être conventionnées par le ministère de la Culture. Ce long parcours illustre la dynamique ascendante des parcours d'artistes, de l'émergence à la reconnaissance.

¹⁴ cf. article de Michel Guerrin, Le Monde, 9 octobre 2020.
<a href="https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/10/09/il-est-etrange-que-mme-bachelot-annonce-81-millions-d-aides-a-l-opera-de-paris-avant-meme-que-lui-soit-livre-un-audit-sur-cette-maison 6055383 3232.html</p>



Les dynamiques verticales descendantes (du sommet vers la base de l'iceberg, des hautes sphères vers les pratiques amateurs) s'expriment en particulier dans le champ de la formation et de l'éducation artistique, les artistes étant formés par les pairs plus expérimentés. L'activité de formation et d'animation d'ateliers de pratique de loisir constitue par ailleurs pour de nombreux artistes professionnels des revenus complémentaires indispensables (figure 3) :



Ce système d'interrelations entre toutes les strates de la filière culturelle est au principe même de la vie artistique. Il repose sur des dynamiques verticales actives et continues. La filière apparaît ainsi comme un écosystème fondé sur les échanges horizontaux et verticaux, chaque strate jouant un rôle nécessaire à l'équilibre de l'ensemble. La fragilisation d'une strate produit des effets sur l'ensemble de la chaîne : la disparition d'une association d'enseignement musical dans une ville moyenne prive durablement les enfants de cette ville de l'accès à la musique et sacrifie des vocations.

Ainsi, répondre à l'ampleur de cette crise nécessite-t-il de veiller à l'intégrité de l'écosystème dans son ensemble sans se référer uniquement aux critères de valeur, d'excellence ou de postérité.

La culture, outil de reconstruction post-Covid

Au-delà de ces constats alarmistes, cette crise est une opportunité pour reconsidérer la place de la culture dans la société et sur les territoires, de repenser les manières d'agir et de travailler entre acteurs culturels et décideurs publics.

La créativité artistique, dans sa capacité à fabriquer du commun, à construire de nouveaux récits pour le futur, à fabriquer des liens entre les différentes sphères de la vie sociale (éducation, santé, relations intergénérationnelles, cohésion territoriale...), à promouvoir l'innovation sociale et technologique, est un atout pour reconstruire la société post-Covid. La culture ne doit pas être considérée comme une charge accessoire ou un supplément d'âme, mais comme le meilleur atout pour sortir de cette crise et apaiser les effets collectifs et individuels de cette période.

De nombreuses collectivités ont compris l'auxiliaire de poids que représente la politique culturelle dans la gestion locale : dynamique générée auprès de la population, image renvoyée auprès des habitants, attractivité touristique, bénéfice d'image. La culture représente le premier élément à considérer dans le développement local car, au-delà des bénéfices tangibles (fréquentation touristique, retombées sur l'économie locale), elle intègre le respect de l'histoire, le sens du lieu, le patrimoine et les pratiques des habitants. La stratégie culturelle stimule la créativité, l'innovation et la mobilisation des acteurs locaux, tout en favorisant, dans un contexte où les villes et les régions sont en concurrence, la beauté d'un lieu, la fierté et le sentiment d'appartenance¹⁵. Ces avantages sont indéniablement des leviers du développement urbain et rural.

Le département des Bouches-du-Rhône est riche de son patrimoine, de sa créativité, de sa vie artistique, de sa diversité géographique. La collectivité peut s'appuyer sur un maillage dense de structures professionnelles qui peuvent faire le lien avec les associations locales et travailler à l'animation culturelle de manière déconcentrée. Cela passe sans doute par un nouveau pacte à établir avec les structures subventionnées, pour que les fleurons de la culture soient des leviers pour toute la vie artistique et culturelle locale.

Les scènes du réseau généraliste s'intéressent de manière croissante aux possibilités d'atteindre de nouveaux publics et d'améliorer leur ancrage local par des saisons itinérantes, des projets artistiques en milieu rural ou la présence d'artistes auprès de la population... Les arts en espace public sont particulièrement adaptés dans cette recherche de diversification des publics sur tous les territoires, aussi bien le centre des grandes villes que le péri-urbain, les quartiers résidentiels, le milieu rural ou les espaces naturels. Ces formes d'art s'adaptent aux spécificités des lieux et se nourrissent des contextes au sein desquels elles interviennent.

Ce type de démarches peut permettre de compenser la concentration de l'offre culturelle dans les métropoles et contribuer à un meilleur équilibre territorial. De nombreuses initiatives sont à cet égard exemplaires et peuvent inspirer une politique ambitieuse du département en ce sens : le Voyage à Nantes, Pronomades en Haute-Garonne, Derrière le Hublot à Capdenac-Gare (festival et saison culturelle en milieu rural en Aveyron),...

¹⁵ Yvon Leclerc, *Le développement local par la culture : cinq propositions pour des villes culturelles*, Revue Gouvernance, volume 14, numéro 2, 2017, pp. 72-89





Le département à la croisée des enjeux territoriaux et de société

L'échelon départemental est celui de la proximité quotidienne avec les habitants, en particulier des plus fragiles. Par la compétence de solidarités et de cohésion territoriale, d'éducation (collèges), d'aménagement et transport (ruralité), d'action culturelle et sportive, les 2,035 millions d'habitants des Bouches-du-Rhône bénéficient sans le savoir au quotidien des services du département.

Au niveau culturel, le Département a la charge de la création et de la gestion des bibliothèques de prêt, des services d'archives, de musées, de la protection du patrimoine, et le soutien à l'organisation des manifestations culturelles. ¹⁶ Cette compétence culturelle, considérée comme un tout, est *partagée* entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier, de même que les compétences en matière de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire (art. 103 s. loi NOTRe ; art. L. 1111-4 CGCT). ¹⁷

Cette notion de compétence partagée doit, à l'heure de cette crise, être appliquée dans son sens complet. En dépit des disparités des politiques culturelles départementales, la crise du Covid-19 sur la culture exige un effort de cohérence entre les différents niveaux d'intervention des collectivités. Compte tenu des contraintes budgétaires liées aux dépenses sociales obligatoires, il est probablement vain de plaider pour une augmentation substantielle des budgets culture. Les budgets culture des départements ont subi une importante contraction dans les années 2010-2015 à l'échelle nationale et les départements sont en moyenne la collectivité qui consacre le budget le plus faible à la culture rapporté au budget global (0,9 % en moyenne en 2019 contre 1,9 % en 2016)¹⁸:

Tableau 4 : Valeur moyenne des budgets culturels 2018 déclarés par les collectivités, en euros

	Fonctionnement + investissement	Fonctionnement
Régions	60 261 639	40 153 193
Départements	8 111 136	6 427 434
Métropoles	20 464 396	17 010 293
Villes de plus de 100 000 hab.	50 740 506	39 581 773

Source: Observatoire des politiques culturelles, 2019

¹⁸ Observatoire des politiques culturelles, *Note de conjoncture sur les dépenses culturelles des collectivités territoriales et leurs groupements (2017-2019)*, février 2019, 19 p.



¹⁶ https://www.vie-publique.fr/loi/20721-loi-notre-loi-du-7-aout-2015-nouvelle-organisation-territoriale-de-la

¹⁷ https://www.vie-publique.fr/fiches/19620-les-competences-des-departements-loi-notre-loi-maptam

Cette crise est cependant une opportunité pour redonner du sens à l'action culturelle du département, en complémentarité avec les politiques culturelles des autres collectivités.

La capacité d'impulsion et de soutien de l'action des 199 communes et des 4 intercommunalités des Bouchesdu-Rhône permet de déployer une stratégie structurante à l'échelle départementale. À l'articulation des niveaux d'intervention locale et régionale, le département peut jouer un rôle de mise en cohérence des différents niveaux de l'action publique. Ses capacités d'appui à la décision seraient consolidées par un outil départemental d'observation et d'ingénierie culturelle, mutualisé le cas échéant avec une ou plusieurs collectivités.

Un enjeu particulier concerne les petites associations peu subventionnées agissant sur les territoires (ruralité, périurbain, villes moyennes), dont la disparition signerait la suppression des services qu'elles rendent à la collectivité et la faillite du maillage culturel territorial. Un effort devrait être porté sur l'éducation artistique et culturelle destinée à des publics jeunes et parmi les plus fragiles (collégiens, personnes en situation de handicap, personnes âgées), avec un effet de soutien à l'emploi artistique.

Une stratégie écosystémique, territoriale et durable pour la culture

Les préconisations présentées ci-après se fondent sur une stratégie d'ensemble basée sur la conviction que la culture n'est pas seulement l'affaire des acteurs et des services culturels, mais l'affaire de tous, en contribuant à la cohésion sociale et territoriale, à l'éducation, à la qualité de vie, au bien vivre et au vivre ensemble. La crise du Covid-19 ne se limite pas à l'impact économique sur la culture mais participe de l'ébranlement de la société. Parmi les secteurs les plus affectés, les arts et la culture sont aussi un moyen sûr et durable de sortir de cette crise en réparant ce qui fonde notre communauté : nos attachements, nos relations et nos identités. Cette crise offre l'occasion d'une remobilisation autour des enjeux communs de la culture.

- *Stratégie* : action réfléchie, calibrée et coordonnée.
- Ecosystémique: prise en compte de la filière culturelle dans son ensemble; coopération avec les autres collectivités publiques, les organisations professionnelles et la société civile; actions systémiques consistant à passer de l'expérimentation à l'application à grande échelle (ex. projet culturel dans les collèges).
- > **Territoriale**: maillage de l'offre culturelle dans une perspective de cohésion, d'irrigation, de vitalité, de développement et d'attractivité.
- > **Durable** : conception de l'action culturelle à partir des objectifs de résilience, de stabilisation et de développement ; soutien à l'innovation artistique et culturelle.

Axes de travail et préconisations

Favoriser une politique de l'offre sur les territoires

- Promouvoir de nouveaux rendez-vous publics en extérieur (milieu rural, périurbain, petites villes)
- Concevoir une saison culturelle itinérante pluridisciplinaire portée par le département des Bouches-du-Rhône

Soutenir la structuration et l'innovation artistique et culturelle

- Flécher les aides vers le fonctionnement et l'aide à la structuration
- Soutenir la jeune création
- Aider les communes pour l'accueil d'artistes en résidence
- Soutenir l'implantation de jeunes artistes en milieu rural
- Inciter les opérateurs à aller à la rencontre des publics sur tout le territoire
- Soutenir les initiatives culturelles transversales aux autres domaines d'intervention du département
- Valoriser la créativité des acteurs culturels de l'ESS
- Déployer à large échelle un dispositif d'éducation artistique et culturelle dans les collèges

Favoriser une gouvernance de coopération

- Systématiser une logique de contractualisation avec les partenaires (objectifs, évaluation)
- Mettre en place un accompagnement actif des communes et des intercommunalités dans l'élaboration de leur projet culturel
- Analyser l'impact des mesures et plans de l'État et des collectivités pour alerter, concerter et accompagner les associations
- Élaborer un schéma culturel directeur avec l'État et la Région
- > Favoriser la dimension structurante des manifestations culturelles
- Renforcer les solidarités et les coopérations et repenser les modalités de co-construction des politiques publiques
- Mettre en place une démarche permanente d'observation partagée avec les réseaux artistiques et culturels pour suivre au plus près les évolutions et pouvoir adapter les mesures d'accompagnement.





Christine Coste, « L'annulation des rencontres fait perdre 35 millions d'euros à Arles », Actualités, *Le Journal des Arts,* n° 548. Du 19 juin au 2 juillet 2020, p. 7

DEPS, ministère de la Culture, Analyse de l'impact de la crise du Covid-19 sur les secteurs culturels. Synthèse, 55 p., 28 mai 2020.

INSEE, Emplois culturels : la palme pour Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2017.

Yvon Leclerc, « Le développement local par la culture : cinq propositions pour des villes culturelles », Revue Gouvernance, volume 14, numéro 2, 2017, pp. 72-89

<u>Le Mouvement associatif et al., #Covid-19 : où en sont les associations après le confinement ?</u>, Enquête réalisée du 18 mai au 15 juin 2020

Michel Lussault, Thierry Paquot et Chris Younes, *Habiter, le propre de l'humain : villes, territoires et philosophie.* Armillaire, Paris, La Découverte, 2007, 379 p.

Étienne Marest, « Culture et développement territorial », Pour, 2011/2 (N° 209-210), p. 223-230.

Opale/CRDLA Culture, *Impact de la crise sanitaire du Covid-19 sur les associations culturelles employeuses*, Mai 2020, 10 p.

Observatoire des politiques culturelles, *Note de conjoncture sur les dépenses culturelles des collectivités territoriales et leurs groupements (2017-2019)*, février 2019, 19 p.

Jean-Pierre Saez, Vincent Guillon, Samuel Périgois, Raluca Calin, *Note de conjoncture sur les dépenses culturelles des collectivités territoriales et leurs groupements (2017-2019)*, Observatoire des politiques culturelles, février 2019, 20 p.

Laure Turner, « Le poids économique direct de la culture en 2018 », *Culture Chiffres*, 2020-2, DEPS, Ministère de la culture, 20 p.

Jean-Philippe Rathle, *Les associations culturelles : états des lieux et typologie*. Culture/Chiffres. Ministère de la Culture DEPS, 2019



Hôtel du Département 52 avenue de Saint-Just 13256 MARSEILLE CEDEX 20

04 13 31 10 69 conseil.de.provence@departement13.fr

Site Web: https://www.departement13.fr/conseildeprovence/

